

23·24·25
MAI 26

TOUR de
L'EUROPE
JUNIORS



COURSE CYCLISTE
NATIONALE

**GUIDE
TECHNIQUE**

CONTACTS ORGANISATION

COORDINATION GÉNÉRALE : 06 07 86 27 73

PERMANENCE / HÉBERGEMENT : 06 81 52 36 97

PERMANENCE

La permanence de l'organisation se tiendra :

ETAPE 1 - de 10h00 à 14h00 *zone de Départ* / de 15h00 à 18h00 *zone Arrivée*

ETAPE 2 - de 10h00 à 13h00 *zone de Départ* / de 15h00 à 18h00 *zone Arrivée*

ETAPE 3 - de 08h00 à 09h00 *zone de Départ* / de 11h00 à 12h00 *zone Arrivée*

ETAPE 4 - de 13h00 à 14h00 *zone de Départ* / de 15h00 à 18h00 *zone Arrivée*

JURY des ARBITRES

PRÉSIDENT du JURY	Roger HUARD
ARBITRE	Christophe FOREAU Dany DELIMAUGES
ARBITRE MOTO	Cédric POINTEAU Dominique COUTURIER
JUGE ARRIVÉE	Léa COUTURIER
CHRONOMÉTRAGE	Hervé NOURY
CLASSEMENTS ANNEXES	G. GUESDON

REUNION TECHNIQUE

La réunion Organisation / Arbitres / Directeurs sportifs se tiendra :

Le **SAMEDI 23 MAI à 12h30**

Hôtel de ville - GISORS (zone de Départ)

LES MAILLOTS DE LEADER



CLASSEMENT
GÉNÉRAL
INDIVIDUEL



CLASSEMENT
JUNIOR 1



CLASSEMENT
GRIMPEUR



CLASSEMENT
SPRINT



CLASSEMENT
par EQUIPES

LIAISON RADIO

Un poste récepteur sera fourni à chaque équipe par Assistance Sports Média.



Délivrance du matériel :

Le *Samedi 23 mai de 10h00 à 13h00* sur la zone Départ auprès du véhicule Assistance Sport Média.

RETOUR du matériel :

A l'issue de la dernière étape, auprès du véhicule Assistance Sports Média positionné au parking Equipes.

DÉPANNAGE NEUTRE

Le dépannage neutre sera assurée par Assistance Sports Média

A l'avant : 1 véhicule et 1 moto

A l'arrière : 1 véhicule



ORIGINE

MATÉRIEL

BRAQUETS

Conformément à la réglementation FFC, les braquets sont libres sur les 4 étapes.

MATÉRIEL CONTRE LA MONTRE

Le matériel spécifique est autorisé sur l'étape 3.

TRANSPONDEURS

Des transpondeurs seront fournis à chaque équipe lors de la validation des partants auprès du collège des arbitres.



RETOUR

Le retour des transpondeurs s'effectuera à l'issue de la dernière étape. Un espace ORGANISATION se trouvera sur la zone Arrivée à Louviers.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Lieu du contrôle :

ETAPE 1 - Gymnase Henri Boyer / rue Raymond Phelip - *Les ANDELYS*
(400 m de la Ligne d'Arrivée)

ETAPE 2 - Gymnase Pierre de Coubertin / 14 rue Jacques Villon - *CONCHES en Ouche*
(400 m après Ligne d'Arrivée)

ETAPE 3 - Salle Communale - *BÉRENGEVILLE la Campagne* (Ligne d'Arrivée)

ETAPE 4 - Gymnase Anatole France / Rue Pampoule - *LOUVIERS* (500 m de la Ligne d'Arrivée)

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré par :

- 1 Médecin (Véhicule)
- 1 Médecin (Moto)
- 2 Ambulances

LISTE DES HOPITAUX

C.H. VERNON / 02 32 33 00 80

C.H. GISORS / 02 32 27 76 20

C.H. ELBEUF - LOUVIERS / 02 32 96 35 19

C.H. EVREUX / 02 32 33 85 10

SÉCURITÉ

Pour l'ensemble des étapes, les coureurs et véhicules devront respecter les instructions de l'article 9 du règlement particulier de l'épreuve.



Les coureurs non escortés par un véhicule ou une moto de l'organisation devront respecter le code la route.

L'organisation vous appelle à la plus grande prudence dans la conduite en course.

Rien ne mérite un accident.

ÉCOLOGIE

Sur l'ensemble de la course, l'organisation vous incite à adopter un comportement Ecoresponsable.

il est demandé aux coureurs de conserver leur détritux dans leurs poches ou de les restituer aux voitures suiveuses.

Nous vous rappelons l'interdiction de jeter les bidons.

NE RIEN JETER DANS LA NATURE

SIGNALITIQUE

FLÉCHAGE



CLASSEMENTS ANNEXES



KILOMÉTRAGE



RÉGLEMENT PARTICULIER

Art 1 : ORGANISATION

Le TOUR de l'EURE - U19 est organisé par CYCLISME-ASSISTANCE du 23 au 25 Mai 2026.

Responsable Organisation : Gérard ROY – 06 07 86 27 73

Sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Art 2 : TYPE D'ÉPREUVE et PARTICIPATION

L'épreuve est réservée aux coureurs U19.

Elle est inscrite au calendrier National U19 (2.14) de la Fédération Française de Cyclisme.

L'épreuve est ouverte aux équipes composées de 5 coureurs de Clubs, d'équipes mixtes, de sélections départementales, de sélections régionales, de clubs étrangers (4 maximum).

Art 3 : PERMANENCE

La permanence d'accueil se tiendra le Samedi 23 Mai à partir de 10h00 sur la zone de Départ

Place de l'Hôtel de ville - GISORS.

La confirmation des partants et le retrait des dossards, plaques de cadre et transpondeurs s'effectuera le Samedi 23 Mai jusqu'à 12h00.

La réunion Organisation- Arbitres-Directeurs sportifs se tiendra le Samedi 23 Mai à 12h30

Hôtel de ville (Zone de Départ) - GISORS.

Art 4 : RADIO TOUR

Les informations course seront émises sur la fréquence 157,550Mhz.

Art 5 : ASSISTANCE NEUTRE

L'assistance neutre sera assurée par Assistance Sport Média - SHIMANO / ORIGINE avec 2 véhicules et 1 moto.

Art 6 : DELAIS D'ARRIVÉE

Les délais d'arrivée sont fixés à : 20% du temps du vainqueur pour l'étape 1 , 2 et 4.

40% du temps de la première équipe pour l'étape 3.

Art 7 : 3 DERNIERS KILOMÈTRES

La Règle des 3 derniers kilomètres s'appliquera sur les étapes 1 , 2 et 4.

Art 8 : MATERIEL

Conformément à la réglementation de la FFC les braquets sont libres pour l'ensemble de l'épreuve.

Le matériel spécifique conforme à la réglementation de la FFC est autorisé pour l'étape 3.

Art 9 : SECURITE

• *CONSIGNES GÉNÉRALES :*

La prudence et le respect du code de la route s'impose pour les véhicules et les coureurs qui ne sont pas escortés.

Sauf indication particulière émise par l'organisation, les coureurs et les véhicules ont l'obligation d'emprunter la voie de droite de la chaussée lors du passage des ilots directionnels et giratoires.

Coureur isolé : Au cours des 4 étapes, tout coureur qui n'est pas escorté par une moto ou un véhicule de l'organisation devra IMPÉRATIVEMENT respecter le code de la route.

• *ÉTAPE CONTRE LA MONTRE :*

Quand la largeur de la route le permet, les coureurs et véhicules ont l'obligation d'emprunter uniquement la voie de droite de la chaussée.

• *DERNIÈRE ÉTAPE :*

A l'arrivée de la première et dernière étape, l'ensemble des coureurs seront arrêtés dès l'arrivée du premier coureur.

RÈGLEMENT PARTICULIER (suite)

Art 10 : ETAPE CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPE

Départ : de 4 minutes en 4 minutes pour l'étape 3.

Art 10 -1 : ORDRE des DEPART

Etape 3 : Contre la montre par équipe.

L'ordre de départ sera déterminé par l'ordre inverse du classement général par équipe à l'issue de l'étape 2.

L'équipe du leader du TOUR de l'EURE - U19 partira en dernière position.

Le classement de l'étape 3 sera établi sur le temps réalisé par le 3^{ème} coureur de chaque équipe.

Ce temps sera multiplié par 3 pour le classement général par équipe.

Art 10 -2 : BAREME CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE

Report des temps au classement général individuel :

Pour chaque coureur, le temps reporté au classement général individuel sera calculé à partir du classement par équipe de l'étape 3 selon le barème suivant :

Coureur de la 1^{ère} équipe : Temps réel réalisé par l'équipe.

Coureur de la 2^{ème} équipe : Temps réel de la 1^{ère} équipe + 25 secondes au maximum.

Coureur de la 3^{ème} équipe : Temps réel de la 1^{ère} équipe + 30 secondes au maximum.

Et ainsi de suite, de 5 secondes en 5 secondes

En cas d'écart inférieur au barème, c'est le temps réel de l'équipe concernée qui sera reporté au classement général individuel.

Le coureur distancé par son équipe se verra attribué son temps réel.

Art 11 : CLASSEMENTS

Le classement Général Individuel (Maillot Orange) s'obtient par l'addition des temps des 4 étapes.

Les temps sont pris sur la ligne d'arrivée.

En cas d'égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort à la place obtenue à l'arrivée de l'étape 4.

Le classement Meilleur Grimpeur (maillot Rouge) s'établit par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des cotes répertoriées suivant le barème suivant :

5pts, 3pts, 2pts, 1pts du 1^{er} au 4^{ème} coureur classé.

En cas d'égalité au classement général il est fait appel au nombre de première place.

En cas de nouvelle égalité il est fait appel à la place au classement général individuel.

Le classement Sprint (Maillot Vert) s'établit par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des points répertoriés suivant le barème suivant :

5pts, 3pts, 2pts, 1pts du 1^{er} au 4^{ème} coureur classé.

En cas d'égalité au classement général il est fait appel au nombre de première place.

En cas de nouvelle égalité il est fait appel à la place au classement général individuel.

Le classement Junior 1 (Maillot Bleu) concerne les coureurs de la catégorie d'âge Junior 1.

Il s'obtient par l'addition des temps des 4 étapes.

Les temps sont pris sur la ligne d'arrivée.

En cas d'égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort à la place obtenue à l'arrivée de l'étape 4.

Le classement par équipe (Maillot Blanc) s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour

2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour ,, etc. S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipe.

Un maillot Blanc sera remis à l'un des coureurs de l'équipe en tête du classement général par équipe.

Le choix du coureur porteur du maillot blanc est laissé à l'initiative de l'équipe.

RÈGLEMENT PARTICULIER (suite)

Art 12 : LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à l'épreuve. En outre, la législation antidopage française appliquée par l'AFLD s'applique conformément aux dispositions de loi française.

Le lieu des contrôle antidopage est indiqué dans le Livre de Route.

Art 13 : PÉNALITÉS

Les barèmes de pénalité est celui de la FFC.

Art 14 : PRÉSENTATION

Une présentation des équipes sera organisée au départ des étapes 1, 2 et 4.

Les horaires de passage seront communiqués aux équipes.

Art 15 : LISTE DES PRIX

Etape1 : 540€ / 20 coureurs

Etape 2 : 540€ / 25 coureurs

Etape 3 : 274€ / 5 équipes

Etape 4 : 275€ / 20 coureurs

Classement Général Individuel : 815€ / 20 coureurs

Art 16 : LISTE DES HOPITAUX

C.H. GISORS / 02 32 27 76 20

C.H. VERNON / 02 32 71 66 00

C.H. ELBEUF-LOUVIERS / 02 32 96 35 19

C.H. EVREUX / 02 32 33 85 10

Art 17 : PROTOCOLE

Les coureurs désignés pour participer au protocole de chaque étape devront se présenter au podium protocolaire au maximum 10 minutes après leur arrivée.

Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la cérémonie protocolaire ainsi que la remise du maillot et trophée au coureur retardataire.

Art 18 : PORT des MAILLOTS

Ordre de priorité pour le port des maillots de leader.

- Classement Général Individuel (Maillot Orange)
- Classement Général Meilleur Grimpeur (Maillot Rouge)
- Classement Général Sprint (Maillot Vert)
- Classement Général Juniors 1 (Maillot Bleu)



SUIVEZ LA COURSE EN LIVE-VIDÉO

Grand écran sur la ligne d'arrivée
Sur le site officiel : tourdeleure.fr

BBB.cycling
.com

DOSSARD
PLAQUE
de CADRE

100
BBB.cycling
.com

BBB.cycling
.com
193

OFFERT
AUX
COUREURS

PARTENAIRE OFFICIEL DES DOSSARDS ET PLAQUES

NDURANZ

FUEL THAT MAKES SENSE

RÉCOMPENSE L'ENSEMBLE DES COUREURS



MATCHY

FOURNISSEUR OFFICIEL DES MAILLOTS DE LEADER